



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-02/04

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
en exercice : 29	le 24 février à 19 heures
présents : 20	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
votants : 24	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
pour : 24	sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
contre : 0	Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2025
abstention : 0	PRESENTS :
	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. FABRE Claude.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
M. FILLAT Éric.
M. GEORGES Philippe.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : INFORMATION ANNUELLE RELATIVE AUX ACQUISITIONS ET CESSIONS OPERES PAR L'EPF PACA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-06/02 en date du 24 juin 2024 portant approbation de la convention habitat subséquente à la convention cadre habitat à caractère multi-sites 2024-2029 conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Considérant que la commune doit délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées dans le cadre de la convention précitée ;

Considérant que l'EPF transmet périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour le compte de la commune, via un récapitulatif annuel des acquisitions et cessions réalisées ;

Considérant le tableau rendant compte des acquisitions et des cessions réalisées en 2024, reçu de l'EPF PACA, ci-annexé ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la communication du tableau des acquisitions et des cessions réalisées en 2024 par l'EPF PACA ci-joint.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE